

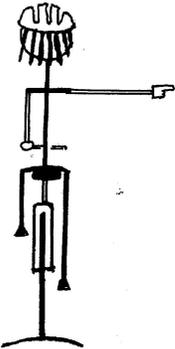
REGLES DE SECURITE
CODE DE LA ROUTE : CIRCULATION DES CYCLISTES

Au regard du code de la route, les cyclotouristes de l'UATL constituent des groupes organisés ; ils doivent respecter les dispositions qui les régissent.

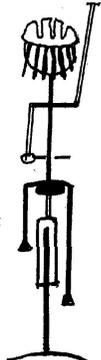
CHEMINEMENTS SUR ROUTE.

- Circuler à droite de la chaussée sur une ou 2 files (se rabattre sur une file en cas de circulation automobile);
- la colonne, selon son importance, doit être scindée en plusieurs groupes tout en restant sur le côté droit de la chaussée ; l'intervalle entre chaque groupe est à préserver ;
- la colonne est encadrée par un animateur à l'avant ainsi qu'à l'arrière.

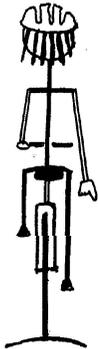
Respect des signaux de l'éclaireur (ou celui qui est devant vous) :



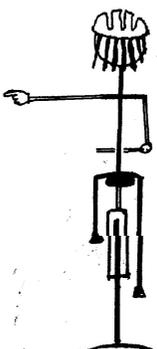
Je vais tourner à droite



Je vais m'arrêter

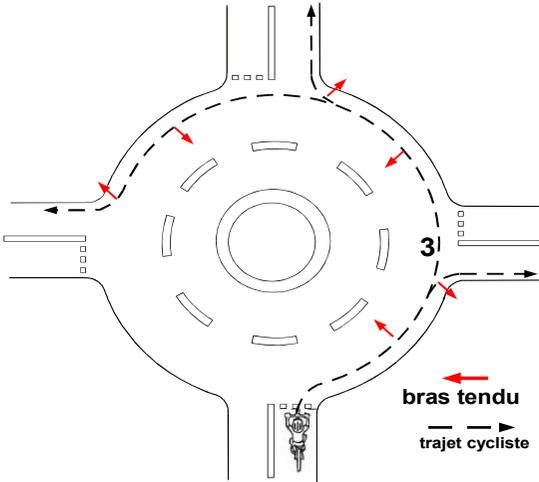


Attention, il y a un défaut dans la chaussée (trou, branche, pierre, ..)



Je vais tourner à gauche

Rond-points



Se tenir sur la droite (3) en tendant le bras gauche tant que l'on tourne et mettre le droit quand on désire s'engager sur une voie

TRAVERSEES DE ROUTE :

- traverser de manière groupée à l'initiative de l'animateur après vérification individuelle que la voie est libre,

CODE DE LA ROUTE :

à respecter scrupuleusement, les amendes sont fortement dissuasives.